



Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Polynésie



QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT

M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 17/2022/GTH/CAB/ET/et
Taraho 'i, le 15 février 2022.

À

Monsieur Heremoana MAAMAATUAI AHUTAPU

Ministre de la culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de
l'artisanat

Objet : classement et protection des arbres remarquables en Polynésie

Monsieur le ministre, *ia ora na*,

C'est dans la plus grande indifférence qu'un banian, pourtant pluri-centenaire, est tombé sous les assauts répétés des tronçonneuses. Ce banian jadis situé sur les vestiges du grand *marae* « *Tūmarama* » qui occupait une partie de l'actuel parking de la clinique *Pā'ōfa'i*, n'aura pas survécu à l'ignorance, et à la pression immobilière qui s'exerce sur nos terres.

Loin d'être un cas isolé, nos concitoyens ont à de multiples reprises été les témoins souvent médusés d'abattage ou d'élagage improvisés d'arbres pourtant remarquables tant en raison de leur rareté, de leurs dimensions, de leur âge et de leur intérêt historique ou légendaire. L'abattage des immenses manguiers du stade de *Papeno 'o* remplacés par des palmiers royaux en étant l'exemple le plus caricatural.

À titre d'exemple, un autre banian multi-centenaire, situé dans l'actuel parking de la place *Taraho 'i* à proximité immédiate de l'assemblée de Polynésie plus connu sous la dénomination de banian de Paul GAUGUIN, tente tant bien que mal de survivre à l'urbanisation et à l'indifférence générale.

D'autres arbres notables sont également en sursis et méritent d'être protégés tels les vieux *tou* de *Tiputa*, celui du village de *Hitianau* de *Faaite*, le *hotu* centenaire de *Rimatara* situé à proximité du temple protestant d'*Anapoto*, le vieux banian de *Hatitheu*, etc.

Ces arbres remarquables sont intimement liés à notre patrimoine naturel, culturel et historique et à ce titre doivent être **protégés et sanctuarisés par la puissance publique**.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour assurer dans les plus brefs délais la protection de nos arbres remarquables et commencer à mettre en œuvre dans notre propre pays « l'océanisation des consciences » que vous appelez de vos vœux dans les colloques internationaux ?

Vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma considération distinguée. **Maururu.**



M^{me} Éliane TEVAHITUA